

# TRIAL REGLE DU PLAQUAGE

## SAISON 2019/2020

### COMMENTAIRES DU DIAPORAMA

#### DIAPO 1

Trial proposé par la F.F.R à World rugby en vue d'améliorer la sécurité du joueur. Ce trial, expérimenté pour la saison 2019/2020, reprend les idées fortes des travaux réalisés lors du symposium organisé par WR à Marcoussis en Mars 2019

#### DIAPO 2

La définition de la nouvelle règle du plaquage est la même que celle appliquée au sein des EDR. Une des conséquences directes de la mise en place de cette règle est la suppression de l'assistant plaqueur

#### DIAPO 3

Cette expérimentation est appliquée à toutes les compétitions des catégories :

- C' = 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> division fédérale – Fédérale B – Excellence B – Fédérale 1 féminine
- C = Séries régionales – Réserves honneur – Rugby entreprises – Fédérale 2 féminine – M19 Ligue 1 et 2 – M16 Ligue 1 et 2 – Fédérale M18 féminine
- D = Jeu à X

#### DIAPO 4

Vidéo montrant un plaquage réalisé avec la nouvelle règle. Vues de derrière, de face et de profil

#### DIAPO 5

Mise en évidence de l'utilisation des deux bras

#### DIAPO 6

Mise en évidence de la saisie du porteur du ballon entre la taille et les pieds.

Une discussion peut s'engager sur :

- La limite haute = la taille. Ce choix a été fait car il est visuellement facile à déceler avec la ceinture du short.
- La limite basse = les pieds. Nous verrons plus loin dans le document qu'il est (et reste) interdit de se jeter la tête la première dans les pieds d'un joueur. Mais on ne peut pas dire par exemple que la saisie doit se faire au-dessus des genoux car certains plaquages finissent avec les bras au niveau des pieds (en les glissant des cuisses vers les pieds)

#### DIAPO 7

Vidéo d'un plaquage réalisé en situation de jeu réel. On peut voir sur cette vidéo que tous les points règlementaires cités dans la règle sont respectés

### **DIAPO 8**

L'objectif prioritaire est évidemment la sécurité du joueur mais la mise en place de cette expérimentation pourra engendrer plus de continuité au niveau du jeu du fait que le joueur porteur du ballon aura toujours les bras libres

### **DIAPO 9**

Illustration de la possibilité pour le porteur de balle de pouvoir utiliser ses bras :

- Avant le plaquage pour raffuter
- Pendant le plaquage pour passer le ballon (offload)
- Après le plaquage pour amortir sa chute avec son avant-bras et son épaule

### **DIAPO 10**

Lors du symposium réalisé à Marcoussis en Mars 2019 World Rugby a apporté un élément important devant être pris en compte. Cet élément précise que tout doit être fait pour éviter que les têtes des joueurs concernés dans un plaquage ne soient pas au même niveau (en haut ou en bas). De ce fait le joueur responsable du non-respect de cette consigne doit être sanctionné

### **DIAPO 11**

Sur cette vidéo on voit le plaqueur N° 15 Noir plaquer haut en positionnant sa tête à hauteur de celle du porteur de balle = ce joueur doit être sanctionné

### **DIAPO 12**

Arrêt sur image illustrant la faute du plaqueur N° 15 Noir. Il est intéressant de voir le rictus du porteur de balle (yeux fermés) qui démontre sa mise en danger

### **DIAPO 13**

Sur cette vidéo on peut observer le plaqueur qui est en posture de pré-plaquage (jambes fléchies, dos plat, regard orienté vers la cible), et on voit également le porteur du ballon qui avant d'arriver au contact fléchi le buste vers l'avant en positionnant sa tête à la même hauteur que celle du plaqueur = ce porteur doit être sanctionné

### **DIAPO 14**

Arrêt sur image illustrant la faute du porteur qui engage sa tête en avant à hauteur de celle du plaqueur

### **DIAPO 15**

Les actions autorisées

### **DIAPO 16**

Possibilité d'avoir 2 plaqueuses en respectant la zone de prise et à condition que l'intervention de chacune des joueuses ne soient pas simultanée. Cette possibilité est nécessaire lorsque pour une raison de déséquilibre dans le rapport de force la plaqueuse n'arrive pas à amener au sol la porteuse du ballon l'aide d'une deuxième plaqueuse peut s'avérer nécessaire

### **DIAPO 17**

Arrêt sur image montrant les interventions séparées des deux plaqueuses. La deuxième intervenant après elle a le temps de visualiser le placement de sa tête

### **DIAPO 18**

Validation du fait que même lors d'un plaquage en poursuite la zone de prise reste la même

### **DIAPO 19**

Possibilité pour un joueur de venir arracher le ballon dans les bras d'un adversaire. Cette action ne doit pas être précédée d'une percussion sur le porteur, ce sont les mains et/ou les bras qui doivent entrer en contact en premier sur le porteur de balle. Dans tous les cas cette action ne doit pas se terminer au sol

### **DIAPO 20**

Arrêt sur image pour montrer la mise en contact sur le porteur avec les mains en premier sans armé du bras

### **DIAPO 21**

Alors qu'un plaquage est amorcé un deuxième joueur peut venir saisir le ballon dans les mains du porteur. Ce joueur ne doit pas percuter le porteur lors de l'entrée en contact, il doit engager en premier sa main ou son bras et en aucun cas il ne doit finir au sol (aide au plaquage). On peut considérer que le porteur a commis une faute technique en ne cherchant pas à passer le ballon

### **DIAPO 22**

Situation de "pick and go " le joueur qui ramasse le ballon se redresse avant de rentrer en contact avec un adversaire, cela permet au plaqueur de se positionner et de pouvoir intervenir sur le porteur de balle en sécurité et en équité. Dans ce cas le jeu continue. Comme on peut le voir sur la suite de la séquence un maul se crée (car le plaqueur n'est pas arrivé à faire tomber le porteur). Dans ce cas c'est la règle du maul qui doit être arbitrée et non plus celle du plaquage

### **DIAPO 23**

Arrêt sur image mettant en évidence la possibilité pour l'adversaire de se positionner en pré-plaquage et d'intervenir sur le porteur de balle en sécurité et en équité

### **DIAPO 24**

Les actions interdites

### **DIAPO 25**

Un joueur ne doit pas se jeter dans les pieds d'un adversaire porteur du ballon d'autant plus qu'en réalisant ce geste il ne sert pas de ses bras

### **DIAPO 26**

Interdiction de projeter un adversaire au sol (pour rappel cela était déjà interdit)

**DIAPO 27**

Lors d'un plaquage en poursuite la zone de prise pour plaquer reste la même

**DIAPO 28**

Le plaquage dit « cuillère » est interdit dans les catégories concernées par l'expérimentation (pour rappel cela était déjà interdit) ATTENTION cette action est autorisée en catégorie

**DIAPO 29**

Le plaquage à 2 avec deux plaqueuses qui interviennent simultanément est interdit. Le danger réside dans le fait que les têtes seront simultanément positionnées à la même hauteur ce qui peut entraîner un choc tête contre tête. Ce plaquage doit être sanctionné

**DIAPO 30**

Arrêt sur image montrant le positionnement des têtes à la même hauteur simultanément

**DIAPO 31**

Un joueur n'a pas le droit de bloquer un adversaire en le saisissant au-dessus de la taille. Cette action est dangereuse car les têtes se retrouvent au même niveau

**DIAPO 32**

Un joueur n'a pas le droit d'impacter avec son épaule le porteur du ballon, action souvent réalisée avec un armé du bras

**DIAPO 33**

Arrêt sur image montrant l'action d'armé du bras du joueur qui vient percuter un adversaire. Repère visuel = poing fermé

**DIAPO 34**

Situation de "pick and go" le joueur qui ramasse le ballon ne se relève pas et vient plonger dans les pieds de l'adversaire. Dans cette situation le joueur plaqueur ne peut pas intervenir sur le porteur d'où un manque d'équité qui doit être sanctionné. Le seul cas où cette action sera acceptée est lorsque le joueur tentera de marquer un essai. S'il marque = essai s'il ne marque pas = sanction contre lui

**DIAPO 35**

Arrêt sur image montrant l'impossibilité pour l'adversaire de pouvoir plaquer le porteur du ballon

**DIAPO 36**

Description du protocole de suivi sur la compétition de Fédérale 2

**DIAPO 37**

Description du protocole pour les autres compétitions